

## Tableau 4.3 Nouveau-Brunswick Qualifications des éducateurs

### Enseignants de maternelle

Un baccalauréat en éducation et un certificat d'enseignement du Nouveau-Brunswick sont exigés. Le diplôme doit comprendre des cours et au moins un stage pratique.<sup>36</sup>

### Éducateurs de la petite enfance

La qualification minimale requise est un certificat en EPE d'un an obtenu d'un collège communautaire ou l'équivalent d'une institution de formation reconnue.<sup>37</sup>